

COMMUNE DU DORAT

Le Conseil Municipal se réunira le mardi 28 mars 2023, à 20 h 30, salle d'honneur.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- Mise en place d'une aide aux loyers commerciaux ;
- Convention avec la Société Protectrice des animaux (SPA) - Fourrière Départementale Lucien BERDASE (**convention en annexe 1**) ;
- Adhésion à l'Association des Communes Jumelles de Nouvelle-Aquitaine ;
- Délibération dans le cadre de la concertation préalable à l'extension du parc d'activités de la Croisière (**dossier annexe 2**).
- Réflexion sur la primarisation des écoles du Dorat.

PERSONNEL

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet,
- Convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne (**convention en annexe 3**).

COMPTABILITE

- Présentation et vote des comptes de gestion 2022 – budgets principal et annexes,
- Présentation et vote des comptes administratifs 2022 – budgets principal et annexes (**maquette en annexe 4**)
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – Budget principal
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – Budget assainissement
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – Budget cinéma
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – Budget loueur locaux nus
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – Budget lotissement
- Débat d'orientations budgétaires 2023 (**annexe 5**)
- Subventions aux Associations 2023

Mardi 21 mars 2023

11, avenue Louis Ricoux
87210 - Haute-Vienne
☎ 05 55 60 72 20
✉ mairie@ledorat.fr

Capitale de la Basse-Marche
Petite Cité de Caractère
Petite Ville de Demain

Jumelée avec
Santillana-del-Mar (Espagne)
et Wissembourg (Alsace)

Cher(e) Collègue,

Je vous invite à participer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se déroulera :

Mardi 28 mars 2023, à 20 h 30
salle d'honneur de la mairie

Vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour avec une notice explicative sur les affaires qui seront examinées.

Je vous en souhaite bonne réception.

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Bruno SCHIRA

